



**BNP PARIBAS**

## **LITIGE SOUDAN : LA DECISION DU TRIBUNAL PERMET A BNP PARIBAS DE FAIRE APPEL**

Paris, le 8 janvier 2026

Le 7 janvier 2026, la décision du juge de certifier le verdict du mois d'octobre permet à BNP Paribas de faire appel. BNP Paribas accueille favorablement la décision du tribunal qui permet de poursuivre la procédure comme prévu par la banque.

Comme BNP Paribas l'a toujours soutenu, le verdict du jury est fondamentalement erroné tant sur le plan des faits que du droit. La Banque démontrera en appel que les règles de droit appliquées lors du procès sont fondées sur une interprétation erronée du droit suisse applicable, et qu'un examen complet et impartial des faits implique le rejet des demandes.

De plus, le verdict d'octobre est spécifique à trois plaignants et ne doit pas avoir de portée plus large. Toute tentative d'extrapolation ou de spéulation est nécessairement erronée.

BNP Paribas est pleinement préparé pour son appel. BNP Paribas est confiante dans la solidité de ses arguments et dans le fait que le verdict d'octobre sera annulé en appel.